

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE L'EAU

Les aides en matière d'assainissement

Classe d'eau du SIBSO journée « Assainissement »



Une nouvelle délibération d'aide

Délibération « Eau » votée le 25 septembre 2017

- Assistance technique auprès des maîtres d'ouvrage

- Aides financières au titre de la politique « Eau »

La préservation des ressources en eau et fiabilisation de l'AEP

La dépollution et la gestion des systèmes d'assainissement

Renforcer la diversité écologique et paysagère des milieux

La gestion des risques d'inondation

- Un objectif ambitieux : baignade en Seine



Révision de la politique de l'eau

Renforcer la solidarité territoriale

- Bonification du taux d'aides au sein du périmètre de la politique de la ruralité

+10% par rapport au taux de base

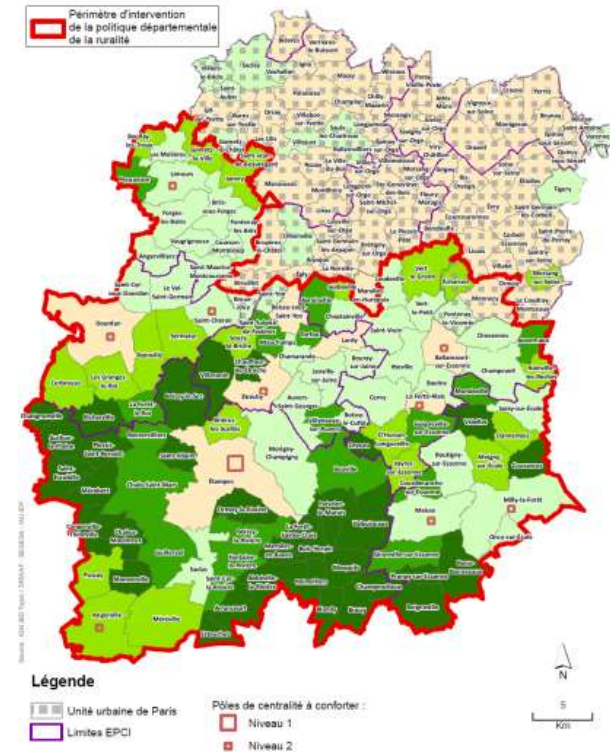
- Eau potable
 - Assainissement**
 - Maîtrise des ruissellements et des coulées boueuses
- Des missions techniques en matière d'assainissement

Mission d'assistance technique réglementaire

Mission d'animation:

Autosurveillance des stations d'épuration

Synthèse sur le prix de l'eau

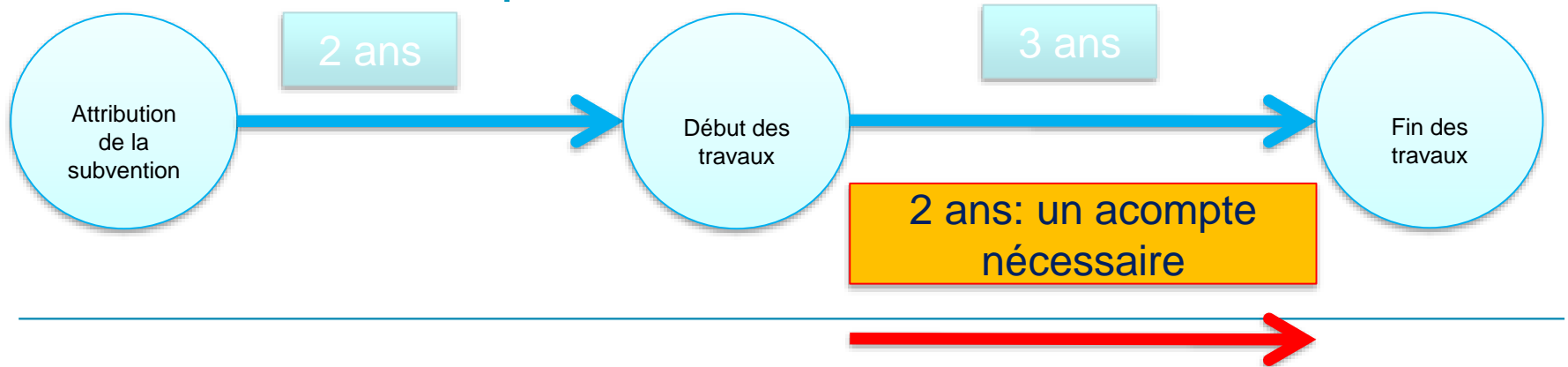


Des modalités d'aide simplifiées

- Des modalités de démarrage des aides revues

- Les cas de dérogation plus précis
 - Acquisitions foncières par exercice du droit de préemption
 - Urgence à réaliser les travaux pour garantir la sécurité physique des personnes, des équipements publics ou des biens privés
 - Urgence à réaliser les travaux suite à des événements climatiques exceptionnels
 - Concomitance des travaux sur la même emprise
- La mise en place d'un fonctionnement de type « AESN »
- La possibilité de réaliser la maîtrise d'œuvre et les études préalables avant le dépôt du dossier de subvention

- Des délais adaptés



Révision de la politique de l'eau

La nature des actions subventionnées

- La dépollution des eaux

La dépollution des eaux usées



- Création et mise à niveau de stations d'épuration , y compris acquisitions foncières **10 à 15% Ht**
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif **25% sous maîtrise d'ouvrage publique**
Ces aide sont bonifiables (+10%) en lien avec le périmètre de la ruralité (politique dépt^{ale} de la ruralité)

Ces aides sont soumises à prix de référence.

Amélioration des réseaux d'eaux usées existants: **15% Ht**



- Réhabilitation, remplacement,
- Restructuration et mise en séparatif
Ces aide sont bonifiables (+10%) en lien avec le périmètre de la ruralité (politique dépt^{ale} de la ruralité)

Ces aides sont soumises à prix de référence.

Création de petits systèmes d'assainissement collectif en zone rurale :



- Création de stations d'épuration, y compris les acquisitions foncières **15% HT BONIFIABLE**
- Création de réseau d'eaux usées **15% HT BONIFIABLE**
- Création des branchements d'assainissement **25% NON BONIFIABLE**

Ces aides sont soumises à prix de référence.

Mise en conformité des branchements privés ou publics **25% HT NON BONIFIABLE**



- Etude préopérationnelles
- Travaux de mise en conformité des branchements

Ces aides sont soumises à prix de référence pour les branchements privés et nécessité d'une maîtrise d'ouvrage publique.



— TERRE D'AVENIRS —

Révision de la politique de l'eau

La nature des actions subventionnées

• La dépollution des eaux:

Les études de diagnostic des rejets d'eaux usées non domestiques **25%HT** sous réserve d'une maîtrise d'ouvrage publique

La connaissance et l'optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement

- Protocoles et appareil permettant l'acquisition de données qualitatives et quantitatives relatives au fonctionnement des ouvrages d'assainissement **15 % HT***

Cette aide est bonifiable (+10%) en lien avec le périmètre de la ruralité (politique dépt^{ale} de la ruralité)

Adaptation des ouvrages d'assainissement pour la contribution à la transition énergétique **40% HT**

- Méthanisation sur station d'épuration existante
- Equipement du réseau d'eaux usées pour récupérer la chaleur

Nouvelle aide

La dépollution extensive des eaux pluviales par dispositifs végétalisés **40%**

Les études en matière d'assainissement:

- Etudes de programmation ou spécialisées **30% Ht**
- Etudes pré-opérationnelles: au taux travaux
- Etudes liées au mode de gestion du service ou au transfert de compétences : **40 % Ht**

Taux en hausse



— TERRE D'AVENIRS —

Demande de subventions

Constitution des dossiers

- Les dossiers doivent comprendre:
 - La délibération du Maître d'ouvrage
 - Une notice explicative précisant les motivations, les choix techniques...
 - Le CCTP pour les demandes relatives à des prestations intellectuelles
 - Le projet pour les demandes relatives à des travaux
 - Le montant retenu ou à défaut une estimation financière
 - Des plans
 - Le planning
 - L'avancement des procédures réglementaires
 - Le plan de financement
-